

220C0065
FR0000034639-FS0018

7 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 janvier 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 janvier 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir 13 451 825 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 5,22% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	13 450 230	5,23	13 450 230	5,22
Détention (par assimilation)	1 595 ²	ns	1 595	ns
Total Société Générale	13 451 825	5,23	13 451 825	5,22

Ce franchissement de seuils résulte d'une réception d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

¹ Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 748 693 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² 1 595 CFD sans échéance et portant sur autant d'actions.